

Plan Local d'Urbanisme

3 - Plan de zonage
2 - Plan modifié au 1/3 000e

Approbation par délibération du conseil municipal du 15 octobre 2009
Modifié par délibération du conseil municipal du 5 novembre 2015, 19 septembre 2017 et 2 avril 2019.

Légende

Autres prescriptions

- Eléments de paysage
- Emplacement réservé
- Eléments de paysage
- Linéaire commercial protégé
- Linéaire commercial protégé temporairement (5 ans)
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Les différentes zones

- UB : Zone urbaine correspondant au centre
- UE : Zone urbaine à vocation d'activité
- UD : Zone urbaine à faible densité
- 1AU : zone à urbaniser à court terme pour les loisirs
- 1AU : zone à urbaniser à court terme à vocation mixte
- 1AU : zone à urbaniser à court terme pour l'activité
- A : Zone agricole
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle inondable

